

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 21 juin 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1730/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1731/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1732/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Proposition de bail entre la Commission scolaire des Trois-Lacs et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);
8. Programme de distribution de lait-école 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 - écoles primaires;
9. Octroi du mandat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour le dossier d'achats regroupés - contrat à commande - micro-ordinateurs de table et portables pour les commissions scolaires pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018 (incluant une année d'option);
10. Octroi du mandat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour le dossier d'achats regroupés - contrat à commande - produits pétroliers - carburant en vrac et huile de chauffage pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020 (incluant une année d'option);
11. Octroi du mandat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour le dossier d'achats regroupés - contrat à commande - tableaux numériques interactifs, autres équipements et accessoires pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018 (incluant une année d'option);
12. Concessions de cantine pour les écoles Saint-Alexandre, Saint-André, Bouchard et Saint-Julien;
13. Questions diverses;
14. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION DE BAIL ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) (RCE-1733/DG)

ATTENDU QUE la direction du Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme (CFTR) souhaite déposer la proposition du bail entre la Commission scolaire des Trois-Lacs et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) pour son centre de formation de Vaudreuil qui sera situé au 1587, chemin Saint-Dominique à Les Cèdres;

ATTENDU QUE la direction générale de la Commission scolaire des Trois-Lacs met à la disposition du CFTR des locaux que la direction du CFTR juge très appropriés;

ATTENDU QUE la direction du CFTR souhaite donner un meilleur environnement de formation à ses élèves;

ATTENDU QUE la direction du CFTR souhaite dispenser sa formation dans un seul endroit;

ATTENDU QUE la direction du CFTR souhaite installer un nouveau simulateur en conduite de camions et que ses installations actuelles ne le permettent pas;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'autoriser le présent bail en considération d'un loyer mensuel de base de 4 400 \$ par mois pour une durée initiale débutant le 1^{er} août 2016 et se terminant le 31 juillet 2017. Le présent bail se renouvellera pour une période additionnelle d'une année à son terme.
- B) D'autoriser le président et la directrice générale à signer le bail.

Adopté

PROGRAMME DE DISTRIBUTION DE LAIT-ÉCOLE 2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019 - ÉCOLES PRIMAIRES (RCE-1734/SRM)

ATTENDU QUE le budget accorde une allocation d'aide alimentaire dans les écoles primaires;

ATTENDU QUE le montant alloué permet d'acheter du lait-école à même l'allocation d'aide alimentaire;

ATTENTU QUE les écoles ont le choix de participer ou non au programme de lait-école et suite à une consultation faite auprès des directions concernées;

ATTENDU QUE pour ce type de besoin, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) offre un regroupement d'achats;

Il est PROPOSE par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) De poursuivre le programme de distribution de lait-école au cours de l'année scolaire 2016-2017, durant 125 jours de classe dans les écoles qui ont décidé de participer au programme.
- B) De mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec afin qu'elle procède à l'appel d'offres regroupé concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2016-2017, 2017-2018 plus une année optionnelle au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.
- C) De respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le fournisseur retenu.
- D) De plus, la CSRDN accepte que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat-cadre assumé par la FCSQ, qui équivaut à un montant de 0,001 \$ par contenant de lait, soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit.
- E) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- F) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) POUR LE DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS - CONTRAT À COMMANDE - MICRO-ORDINATEURS DE TABLE ET PORTABLES POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2018 (INCLUANT UNE ANNÉE D'OPTION) (RCE-1735/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant dépasse le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir les biens selon les quantités spécifiées auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ et à respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

ATTENDU la recommandation du Service des technologies de l'information se basant sur les besoins des prochaines années;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles se basant sur la demande du Secrétariat du Conseil du trésor d'adhérer à des regroupements d'achats, lorsque possible;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public au CSPQ selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.

- B) De procéder à l'achat de micro-ordinateurs de table et de portables auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) POUR LE DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS - CONTRAT À COMMANDE - PRODUITS PÉTROLIERS - CARBURANT EN VRAC ET HUILE DE CHAUFFAGE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2020 (INCLUANT UNE ANNÉE D'OPTION) (RCE-1736/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant pourrait atteindre le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir les produits pétroliers selon les quantités spécifiées auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ et à respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles se basant sur la demande du Secrétariat du Conseil du trésor d'adhérer à des regroupements d'achats, lorsque possible;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public au CSPQ selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'achat des produits pétroliers auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) POUR LE DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS - CONTRAT À COMMANDE - TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS, AUTRES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2018 (INCLUANT UNE ANNÉE D'OPTION) (RCE-1737/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant pourrait atteindre le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir les biens selon les quantités spécifiées auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ et à respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

ATTENDU la recommandation du Service des technologies de l'information se basant sur les besoins des prochaines années;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles se basant sur la demande du Secrétariat du Conseil du trésor d'adhérer à des regroupements d'achats, lorsque possible;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public au CSPQ selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'achat tableaux numériques interactifs, autres équipements et accessoires auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

CONCESSIONS DE CANTINE POUR LES ÉCOLES SAINT-ALEXANDRE, SAINT-ANDRÉ, BOUCHARD ET SAINT-JULIEN (RCE-1738/SRM)

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Mélanie Legault assurait l'exploitation des concessions de cantine pour les écoles Saint-Alexandre, Saint-André, Bouchard et Saint-Julien;

CONSIDÉRANT la réception au Service du secrétariat général et des communications d'un avis de non-renouvellement de contrat de M^{me} Mélanie Legault en juin 2016 pour les écoles nommées;

CONSIDÉRANT QUE le Service du secrétariat général et des communications veut apporter de l'aide aux écoles dans la recherche d'un nouveau concessionnaire;

CONSIDÉRANT le délai très court entre l'avis de non-renouvellement et la recherche active de nouveaux concessionnaires;

CONSIDÉRANT QUE les concessionnaires ayant déjà donné leurs coordonnées à notre commission scolaire ont été invités à démontrer leur intérêt;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de permettre au directeur du Service du secrétariat général et des communications de faire les démarches nécessaires afin d'assurer un service de concessions alimentaires pour les écoles Saint-Alexandre, Saint-André, Bouchard et Saint-Julien pour l'année scolaire 2016-2017 et d'autoriser la présidence et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1739/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 55.

Adopté

Président

Secrétaire